

Attestation de Compétences Professionnelles Agent d'Atelier Bois

L'agent d'atelier bois est un exécutant des métiers du bois. Sa connaissance des techniques de base du métier lui permet de s'intégrer dans une équipe de travail d'établissements du milieu protégé (ESAT ou EA) voire du milieu ordinaire. A l'issue de la formation AAB, et sur proposition de l'équipe pédagogique, la CDAPH peut être sollicitée pour l'octroi d'un cycle de formation d'une année supplémentaire, et dans la perspective de la préparation du CAP Menuisier.

Informations clés :

Durée de la formation : 1 an

Accessible après : Aucun diplôme exigé

Nature du diplôme :

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Les débouchés

la formation Attestation de Compétences Professionnelles Agent d'Atelier Bois vous permet de postuler à des postes comme Menuisier/ère fabricant, Menuisier/ère installateur

Vous pouvez poursuivre vos études vers des formations comme CAP Menuisier fabricant, CAP Menuisier installateur

Les établissements

- 10 établissements sur toute la France
- 1 établissement en formation initiale
- 2 établissements en formation continue
- 3 établissements en formation apprentissage
- 1 établissement en formation professionnalisation

logo

© www.metiers-foret-bois.org